

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

En dehors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
En numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, [27 août 1845.

On ne sait rien de positif sur les intentions du ministère relativement à la dissolution ; cependant la majorité qui l'a sauvé dans les votes décisifs de la dernière session a été si faible que celui-ci n'en pourrait pas retrancher neuf membres sans risquer d'être renversé. Les élections partielles qui devront avoir lieu le mois prochain pour le remplacement des députés appelés au Luxembourg seront un moyen de s'assurer des dispositions du corps électoral. Le pouvoir espère le triomphe de ses candidats, et l'esprit public est tellement amorti, tellement détourné de sa voie par d'autres intérêts, que nous n'osons pas croire à leur défaite ; mais l'attitude que prendra l'opposition dans la lutte, et par les forces dont elle disposera, et par l'ensemble avec lequel elle agira, sera un avertissement pour le cabinet, qui pourra juger des dispositions de la nation officielle, et, selon que cette preuve lui donnera des craintes ou confirmera ses espérances, il dissoudra ou ne dissoudra pas la chambre.

Les collèges électoraux dont les représentants passent dans les rangs de la pairie seront convoqués, dit-on, pour le 20 septembre prochain ; depuis la fin de la session on désigne assez généralement cette époque comme celle à laquelle le cabinet discutera et résoudra définitivement la question de la dissolution de la chambre ; pour peu que les circonstances lui semblent favorables, il demandera au corps électoral de nouveaux mandataires, et les motifs de cette détermination sont faciles à saisir.

De nouvelles élections donnent au pouvoir la chance d'obtenir une majorité numériquement plus forte, surtout plus résolue que celle qui durant la dernière session a laissé plusieurs fois mettre en doute son existence ; s'il obtient cette majorité et que nul événement grave ne vienne compliquer la situation, le cabinet peut durer encore quelques années ; c'est beaucoup quand on a contre soi le pays presque entier, qu'on ne trouve des soutiens que parmi les représentants officiels du monopole électoral. Le ministère doit donc désirer que les circonstances lui permettent de prononcer la dissolution, et nous croyons qu'en effet c'est là un de ses vœux les plus ardents.

Supposons que la chambre actuelle se réunisse encore une fois, que tous les ministériels devenus pairs soient remplacés par des ministériels disposés à le devenir, et, par conséquent, à soutenir quand même le cabinet, les incertitudes, les angoisses de la dernière session recommencent ; son existence est remise en question, dès le début, par les débats de l'adresse.

M. Guizot a crié bien haut dernièrement, devant les électeurs du Calvados, qu'il était consolé des injures de la presse par l'appui que sa politique trouvait dans la chambre ; mais, en réalité, comment se représentera-t-il devant cette chambre qui a été deux ou trois fois sur le point de le sacrifier, qui lui a donné une majorité variant de sept à quinze voix ? Est-ce là un appui réel ? Gouverne-t-on véritablement avec des forces aussi faibles ? Les questions politiques ont été tranchées en sa faveur, c'est vrai ; mais sur les questions de commerce, de douanes, d'industrie, sur les questions qui touchent à ces intérêts matériels que la monarchie de 1830 a tant

prônés, il a été constamment ou battu ou forcé de reculer ; toutes les lois présentées ont été largement modifiées, refondues. Est-ce là diriger ? Est-ce là avoir la majorité ?

Lorsqu'une législature touche à son terme, il y a toujours un certain nombre de députés qui se sont livrés corps et ame au ministère, et qui tout-à-coup s'effraient, prennent peur, tremblent de n'être pas réélus et veulent donner quelques preuves d'indépendance afin de ramener les électeurs mécontents. Ils espèrent faire oublier leur servilisme de tous les jours par un acte de révolte calculée. La France oublie vite les mauvaises actions, et quelques votes, quelques discours patriotiques suffisent parfois à faire amnistier les complaisants du ministère qui invoquent alors leur conscience et se retranchent derrière les votes indépendants qu'ils ont donnés. Déjà l'année dernière les ministres ont eu besoin pour maintenir leur phalange de répéter à ceux qui hésitaient que la chambre ne serait pas dissoute ; comment pourraient-ils le leur persuader dans une autre session ? Les croirait-on ?

L'idée de gouverner encore une année avec la chambre actuelle ne saurait donc entrer dans l'esprit de M. Guizot, aussi s'est-il montré dans le conseil le partisan constant d'une dissolution ; il en soutiendra bien plus vivement l'opportunité si les élections partielles donnent raison à son système.

Dans les alternatives de la lutte que M. Guizot soutient depuis quinze ans contre le pays, son orgueil a grandi toujours ; les déplorables succès qu'il a obtenus lui ont donné de ses forces la plus haute idée ; il ne doute de rien, et, tout malheureux que soient les résultats de sa politique à l'extérieur et à l'intérieur, il a la conviction que cette politique sera sanctionnée par les électeurs. Si son opinion triomphe, la dissolution sera donc prononcée ; c'est aux citoyens indépendants à se préparer à la lutte en vérifiant les listes électlectorales, en demandant la radiation de ceux qui y seraient indûment portés, en y faisant inscrire ceux qui seraient oubliés.

ESSAI SUR LA QUESTION DES RÉFORMES SOCIALES.

DES IMPÔTS.

Suite (1).

La faculté de transmission expire quand elle n'est plus justifiée par les raisons sociales. Il est essentiel que les caprices ou les affections des citoyens ne puissent troubler l'ordre, et c'est ce qui arrive par la facilité laissée au propriétaire de désigner après lui le possesseur de ses biens. Ou les motifs qui le déterminent dans le choix d'un successeur sont puisés dans l'intérêt public, et alors pourquoi ne pas s'en rapporter complètement à la société, en la laissant maîtresse de disposer à son gré ? ou ils lui sont contraires, et dans ce cas pourquoi les respecter ? Quand finissent les liens du sang, la communauté reprend ses droits. Les affections de l'individu n'ayant plus ce caractère de perpétuité que la paternité fait seule ressentir, elles peuvent se satisfaire par des libéralités temporaires. La faculté de donner en viager l'usufruit de ses biens et d'assurer après nous l'existence de ceux que nous avons aimés sera suffisante à l'accomplissement de nos desirs qui, sans injustice pour la société tout entière, ne sauraient aller au-delà.

L'hérédité ainsi réglée, la propriété individuelle ne serait plus qu'une aliénation passagère du droit de tous à la fois juste et pro-

(1) Voir les numéros des 29 juin 5, 7, 9, 12, 19, 25, 29 juillet, 1er, 3, 9, 14 et 15 août.

fitable : juste, parce qu'elle laisse à chacun la jouissance de son travail sans dépouiller personne de ses droits naturels ; profitable, parce que la parcelle de richesses concédées aux individualités finit par revenir à la masse commune avec tous les accroissements que l'activité partielle, encouragée par une appropriation qui lui plaît, est susceptible de produire. Ce régime serait dans le fond celui de la communauté sans tyrannie, de l'unité sans absorption ; il laisserait à chacun la libre disposition de soi et à l'Etat la possibilité d'élever la puissance de ses ressources à la hauteur de ses obligations.

De même que l'individu a besoin, au milieu même de la vie collective, de pouvoir disposer de toute la puissance de ses facultés dans le cercle d'action qui lui est propre, afin de travailler efficacement à son bien être physique et moral, les agglomérations diverses, qui forment des corps politiques plus ou moins considérables, éprouvent la nécessité de concentrer leurs volontés et leurs forces, et de les appliquer à des opérations dont la conservation et l'amélioration de leur existence sont le but. Toute organisation ayant vie est pourvue des moyens de s'assimiler les choses qui lui sont utiles, et possède pour cela sur les divers organes une direction suprême dont la légitimité ne saurait être contestée. Loin de violer la liberté des individualités en s'attribuant exclusivement certains modes d'activité, en livrant, sous la direction unique de sa puissante intelligence, à l'effort de ses mille bras les exploitations devant lesquelles l'industrie individuelle s'épuise et succombe, en s'emparant des fonctions sur lesquelles reposent l'ordre intérieur et la parfaite sécurité de tous ses membres, l'Etat, au contraire, bannit à jamais l'oppression que le trouble et la licence font naître, et met les intérêts de chacun sous l'impartiale sauvegarde de la moralité de tous.

Le monopole exercé par un corps politique n'est donc à la rigueur, de la part de ce corps, qu'un acte correspondant à ses besoins ou à ses sentiments ; sa légitimité dépend de ses rapports avec l'harmonie générale. Il n'est licite qu'autant qu'il a été consenti, et on comprend qu'au sein de la démocratie il ne pourra être consenti que lorsqu'il sera reconnu réunir les conditions conformes à cette harmonie.

Ce monopole ne peut être justifié que par les raisons d'utilité publique. Toutes les fois que l'activité privée sera reconnue incapable d'obtenir des résultats aussi satisfaisants pour tous que ceux qui sont assurés par l'activité collective, il y a lieu d'avoir recours à celle-ci ; mais, dans ce cas, les profits qui en résultent, étant le fruit des efforts communs, doivent revenir à la communauté et être employés pour son usage, aussi bien que les bénéfices obtenus par les travaux particuliers sont consommés à satisfaire des jouissances individuelles. Abandonner à quelques uns les produits qui proviennent du concours de tous et qui sont évidemment le fait d'un corps politique, ce n'est rien moins qu'un vol ; conférer à la vénalité et au privilège des fonctions qui ne peuvent contribuer au maintien de l'ordre social que par la haute moralité de ceux qui en sont investis, c'est faire de la conscience publique métier et marchandise. Toute entreprise qui est au-dessus des ressources de l'industrie privée, toute fonction ou profession de qui dépend la prospérité ou la sécurité publique rentre dans les attributions du gouvernement, et il ne peut jamais s'en départir sans manquer à ses devoirs, sans compromettre ses intérêts.

Les interprétations d'un tel principe pourraient entraîner fort loin et conduire aux abus sous toute constitution dont la souveraineté populaire ne formerait pas la base ; mais que craint d'un pouvoir émané d'elle ? Les citoyens, s'ils consentent à renoncer à un droit, ne le feront qu'avec connaissance de cause et en vue d'un plus grand avantage, et du moment où ils déclareront qu'une entreprise, une industrie, une fonction devient nationale, c'est que cette entreprise ne pourra être plus heureusement menée à fin, cette industrie plus utilement exploitée, cette fonction plus dignement remplie par aucun d'eux. Enumérer les monopoles dont l'Etat a droit de s'emparer, décrire le système d'exploitation qui leur

FEUILLETON DU CENSEUR. — 28 AOUT.

UN ENLÈVEMENT.

II.

LE MALHEUR D'ÊTRE TROP HEUREUX.

— Savez-vous, ma chère amie, que je commence à avoir peur ?
— Et de quoi, s'il vous plaît, monsieur Spencer ?
— Eh ! mais, de mon bonheur.
— De votre bonheur, dites-vous ?
— Oui, vraiment ; ce serait trop beau, si cela durait toujours, et je suis tenté de me comparer à ce tyran de Samos qui retrouva le lendemain dans le poisson servi sur sa table l'anneau qu'il avait laissé tomber la veille dans la mer. Je n'avais pas osé vous dire, ma chère amie, que j'avais perdu ma jolie tabatière.
— Avec mon portrait ?
— Oui... Jugez de mon désespoir : je craignais d'être accusé par vous de n'avoir pas eu assez de soin de ce précieux bijou, le premier cadeau que vous m'avez fait.
— Eh bien ! vous l'avez retrouvée ?
— Certainement, ce matin même, vingt-quatre heures après avoir fait insérer dans les gazettes et afficher sur tous les murs qui tolèrent une affiche (4) que je donnerais cinquante guinées à celui qui me la rapporterait.
— Permettez-moi, mon cher monsieur Spencer, de vous faire remarquer que c'est là un bonheur que vous auriez pu vous procurer à meilleur marché, probablement, car je crois que j'aurais pu vous donner une seconde fois la boîte et la miniature pour la moitié de cette somme.
— Sans doute ; mais le beau, c'est que le tout m'est rendu pour rien.
— Est-ce aussi dans un turbot, comme l'anneau de Polycrate ?
— Non, ma chère ; mais la tabatière est revenue avec la lettre polie que je vais vous lire :
« Monsieur,
« J'allais moi-même faire annoncer que j'avais trouvé une tabatière faite de telle façon, lorsque je reconnais, en lisant vos affiches, que c'est justement celle que vous avez perdue. J'ai l'honneur de vous la renvoyer, trop heureux du hasard auquel j'aurai dû l'occasion de rendre un léger ser-

vice au plus considéré et au plus justement respecté des bourgeois de Londres. J'aurais vivement désiré aller vous porter moi-même l'objet auquel vous devez attacher un grand prix, si, étranger dans le pays, je n'étais forcé de le quitter aujourd'hui même.

« Au reste, Monsieur, si vous pensiez m'avoir la moindre obligation, je pourrais vous offrir à mon tour l'occasion de faire quelque chose pour moi. Je laisse sans place le porteur de cette lettre, mon valet de chambre, Phelim O'Connor, et je vous prie d'autant plus franchement de vous intéresser à ce brave et fidèle domestique, qu'il a réellement aperçu en même temps que moi cette tabatière dans la rue, où elle était probablement tombée de votre poche. Mais croyez, monsieur, que vous offenseriez la délicatesse de ce même serviteur, si vous lui offriez pour cela la moindre rémunération. Il sera encore très reconnaissant si vous pouviez lui procurer une place équivalente à celle qu'il perd en quittant mon service.

« J'ai l'honneur, Monsieur, etc. LE CHEVALIER DE LASERRE. »
— Voilà, certes, un courtois étranger, Monsieur Spencer.
— Et un rare domestique, ma chère amie, car son maître a raison. Je n'ai pu lui rien faire accepter, ni vingt-cinq guinées, ni cinquante.
— Et pourquoi ne l'avez-vous pas pris à votre service pour remplacer M. John, qui a eu la folle ambition de vous quitter pour aller chercher fortune dans l'Inde ?

— C'est bien aussi ce que j'ai fait, ma chère amie, et il doit dès ce soir entrer en fonctions. J'ai voulu vous en prévenir, et je désire que sa figure ne vous déplaie pas trop.

— Il est donc bien laid ?
— Non, mais je vous avoue que sa physionomie n'est pas aussi heureuse que celle de ce pauvre John.

— Les physionomies sont quelquefois trompeuses, Monsieur Spencer.

— N'est-ce pas, chère amie ?
Et, en échangeant ces deux dernières phrases, les deux époux, dont je viens de rapporter le dialogue, se regardèrent avec un sourire malicieux, qui aurait suffi pour révéler à un tiers observateur qu'il y avait déjà quelques petites querelles dans ce ménage.

M. Charles Spencer était un homme trop occupé de ses grandes spéculations pour pouvoir toujours procurer à sa jeune moitié tous ces petits soins, toutes ces attentions galantes qui, après les mutuelles ardeurs de la lune de miel, entretiennent encore les illusions d'une femme à qui est refusé le bonheur d'être mère. Ce bonheur, mistress Spencer l'attendait encore après deux ans de mariage, et elle trouvait quelquefois dans la solitude de sa maison que la Bourse était une espèce de rivale pour laquelle

son mari la négligeait un peu trop. M. Spencer, quelle que fût son ambition commerciale, quels que fussent ses succès, car tout semblait lui réussir, ne se fût pas cependant laissé absorber si entièrement par les affaires, si convaincu qu'il travaillait pour sa femme encore plus que pour lui-même, il n'aurait eu la plus tendre confiance dans son affection et sa fidélité conjugale. Il sentait bien que mistress Spencer pouvait, à la rigueur, se plaindre qu'il ne tenait pas toutes les promesses que lui dicta jadis le désir de lui plaire ; mais il se comparait lui-même avec avantage à la majorité des maris de sa connaissance, et toute autre espèce de comparaison lui semblait impossible de la part d'une femme qui était non seulement vertueuse jusqu'à l'austérité, mais encore en dehors de toute tentation. Mistress Spencer voyait peu le monde, et, si elle était quelquefois assez recherchée dans sa toilette, à qui s'adressait son innocente coquetterie ? A lui seul, à l'heureux M. Spencer, qui, comme il le disait tout-à-l'heure, avait été jusqu'à ce jour l'enfant gâté de la fortune, non seulement le spéculateur le plus riche de la Cité, non seulement déjà alderman et certain d'être sous peu lord-maire, mais encore le mari le plus envié de la plus aimable, de la plus jolie, de la plus tendre et de la plus vertueuse des femmes.

— Sans doute, se disait-il cependant quelquefois, au lieu de me féliciter de tant de bonheur, je devrais trembler des vicissitudes dont se compose toute destinée humaine. Mais suis-je donc si parfaitement heureux, puisqu'il me manque le complément du bonheur domestique, un enfant ? En tous cas, ce n'est pas du côté de ma femme que je puis redouter un revers ; ce n'est pas mistress Spencer qui pourrait personnifier l'inconstante fortune. Non, non ! Je joue tous les jours avec les flots, avec les vents, avec les pirates, et c'est à ce jeu qu'il est impossible que je ne fasse pas enfin mon bonheur. Au premier jour, j'apprendrai que j'ai perdu quelque navire, soit dans un naufrage, soit dans un combat avec ce maudit Jacques Delaigle, qui croise toujours sous le vent des Antilles, où l'an dernier encore il a failli capturer la Belle-Caroline, chargée d'un million de sucre et de café. En effet, le coquin semble m'avoir déclaré une guerre personnelle. Ne m'a-t-il pas fait dire de me tenir sur mes gardes, parce qu'il avait juré de m'arracher une des meilleures plumes de mon aile ? Oui, oui, c'est sur le choix de mes capitaines, de mes subrécargues et de mes équipages qu'il faut veiller, et non sur l'inébranlable vertu de mistress Spencer.

Quelque usage et quelque abus que les poètes dramatiques fassent du monologue pour nous révéler la pensée secrète de leurs personnages, il n'est pas juste de prétendre que nous nous disions toujours la vérité à nous-mêmes.

(4) Les maisons de Londres ne tolèrent pas volontiers d'autres affiches que celle qui est inscrite sur les murs, et dont l'inscription prohibitive de *Stick no bills*. (Note du Rédacteur.)

convient, n'est pas ici notre but. C'est à l'opinion qu'il appartient de décider de l'opportunité de ces envahissements; elle seule peut comprendre quand l'intérêt général légitime la restriction des libertés individuelles. Il nous suffit de constater ici le droit et de mettre en évidence les résultats fiscaux dont il peut être le moyen.

Toute industrie, tout commerce, toute fonction qui ne peuvent être abandonnés, sans danger pour la société, à la libre concurrence, reviennent nécessairement à l'Etat et ne sauraient être attribués que par une violation révoltante du principe de l'égalité à des privilégiés. Dès lors, rien de moins onéreux et de plus convenable que cette branche de revenus; son produit sera bien le plus doux des impôts et le plus juste, car il sera le fruit de services rendus et le prix d'une protection éclairée.

On ne saurait évaluer quelles ressources la déshérence et les monopoles procureront un jour à l'Etat; mais, dans le cas de leur insuffisance, il faut bien avoir recours à la cotisation annuelle. L'utilité et la légitimité de l'impôt n'étant pas en question, il s'agit seulement de lui donner une assiette admissible et de trouver des bases plus équitables de répartition que celles dont on se sert encore et dont nous avons prouvé la fausseté. Faire reposer alternativement et presque indistinctement l'impôt sur les choses et les personnes, c'était s'exposer à une confusion dans laquelle toute règle échappe, toute proportion s'évanouit. Si la contribution payée par les citoyens doit être calculée d'après leur fortune, s'il est juste de répartir entre eux la dépense publique d'après leurs positions respectives, il est indispensable alors que le fisc s'adresse pour cela directement aux personnes, qu'il fasse connaître à quelles conditions et de quelle manière elles seront taxées; car la faculté de solder l'impôt réside dans les individus et non dans les choses. Les qualités imposables se produisent aisément; elles sont fixes et positives dans les uns, tandis qu'elles ne sont que transitoires et conditionnelles dans les autres.

On peut toujours apprécier approximativement la richesse d'un citoyen; il n'est pas toujours facile de préciser si un objet est d'un usage de luxe ou d'utilité. Du reste, parce qu'un Crésus jugerait à propos de se priver de toute jouissance, serait-ce une raison pour l'exempter de payer son tribut à l'Etat? Régler l'impôt sur la dépense, ce serait taxer les besoins et non la capacité. Or, pour que les impôts prélevés sur les choses fussent équitables, il faudrait supposer que leur emploi est toujours en rapport avec les ressources du consommateur; or, rien n'est moins vrai, de sorte qu'ils deviendraient un moyen de sévir contre l'erreur, l'imprévoyance ou le malheur. Ainsi, les droits qui pèsent sur les subsistances sont-ils plus lourds pour le pauvre manoeuvre chargé d'une nombreuse famille que pour le rentier célibataire, et peut-on dire qu'il soit moral d'infliger au malheureux père de famille une surtaxe proportionnée au nombre de bouches qui lui demandent du pain? Si les anciens impôts appelés capitations furent odieux, c'est parce qu'ils frappaient toutes les têtes sans distinction, et que chacun était révolté de l'injustice choquante de cette monstrueuse égalité; c'est surtout parce que la faveur des exceptions s'attachait de préférence aux riches, tandis que le pauvre était rigoureusement poursuivi. Mais la capitation est en elle-même fort juste. En suivant ce mode, il n'y a d'exemption possible que celle que la raison commande; tout citoyen est mis en demeure d'accomplir son devoir, et il n'aurait à se plaindre que si l'on exigeait plus de lui que des autres. Ce qui importe, c'est d'y adapter un système de répartition plus conforme à l'équité que le mode actuel.

Un grand nombre d'économistes distingués, et après eux des hommes politiques recommandables, se sont prononcés pour l'impôt progressif, c'est-à-dire pour une règle de répartition qui élèverait proportionnellement la cote part du contribuable en raison de sa fortune. « Une contribution simplement proportionnelle, dit J.-B. Say, n'est-elle pas plus lourde pour le pauvre que pour le riche? L'homme qui ne produit que la quantité de pain nécessaire pour nourrir sa famille, doit-il contribuer exactement dans la même proportion que celui qui, grâce à ses talents distingués, à ses immenses biens-fonds, à ses capitaux considérables, non seulement jouit et procure aux siens toutes les jouissances du luxe le plus somptueux, mais, de plus, accroît chaque année son trésor? »

Mais si la théorie de l'impôt progressif rencontre peu d'adversaires, c'est contre son application que s'acharnent toutes les mauvaises volontés. On se plaît à exagérer les difficultés qu'elle présente, et on conclut à son impossibilité. Comment évaluer la fortune de chacun et établir une classification réelle des citoyens pour y appliquer l'échelle progressive? C'est toute une administration à remanier, un recensement à faire, une comptabilité nouvelle à créer. Que d'erreurs! que d'arbitraire! Moins peut-être encore qu'aujourd'hui, car l'erreur et l'arbitraire sont de l'essence du régime actuel, tandis que le mode de contribution progressive renferme en lui-même un principe positif de vérité et d'ordre. Dans le commencement, et au milieu du trouble qui accompagne toujours les innovations, il y au-

rait sans doute quelques vexations, quelques irrégularités; mais il serait, avec l'aide de l'expérience, bien plus aisé de corriger les abus que dans toute autre organisation fiscale. Il ne faut que vouloir avec énergie et persévérance.

L'impôt, quand son objet est juste, peut absorber la partie des richesses sociales qui lui est nécessaire, pourvu toutefois qu'il pèse sur tous dans la même proportion. A la rigueur, il n'a de bornes que son utilité; mais, comme les besoins auxquels il est destiné à pourvoir ne sont le plus souvent que des besoins passagers, comme aussi une trop forte absorption des richesses nationales arrêterait leur reproduction en paralysant les efforts particuliers, l'impôt doit toujours être le plus modéré possible; car, s'il faut que l'être collectif trouve dans lui-même un aliment suffisant à son activité, il n'est pas moins nécessaire que les individualités qui le composent conservent leurs moyens d'action. Si l'Etat dépouillait entièrement les citoyens, il éteindrait toute émulation, détruirait toute industrie. En temps ordinaire, c'est sur le revenu que les contributions sont calculées. On entend par revenu la somme de valeurs qu'un individu peut créer à son usage dans le courant d'une année. Ces valeurs s'appellent rentes ou profits selon qu'elles proviennent des immeubles et des capitaux dont il est détenteur, ou simplement de son travail. Les rentes représentent des biens réalisés, définitivement acquis, sur lesquels il n'y a plus d'éventualités à courir, et dont les résultats périodiques seront à peu près invariables. Les profits, au contraire, sont chanceux et casuels; ils ne promettent rien de fixe, de certain; ils ne peuvent donc être rangés sans inconvénient dans la même catégorie. On ne prélève sur les produits du travail qu'une part infiniment restreinte, un minimum de contribution, tandis qu'il est facile d'opérer sur les rentes, qui représentent des objets palpables, des faits accomplis, des résultats obtenus. Qu'on ne nous dise pas que ce sera encourager la dissipation et l'imprévoyance et punir l'économie. C. B.

(La suite à un prochain numéro.)

Le tribunal de police correctionnelle de la Seine (7^e chambre) a entendu lundi les défenseurs des prévenus ouvriers charpentiers autres que Vincent et Dublé, c'est-à-dire M^s Blot-Lequesne, Hea-nequin, Duteillet-Le-Jain. Nous ne savons si le tribunal a rendu son jugement le même jour; mais, dans le cas où ce jugement n'aurait pas été remis à un autre jour, il n'a pu guère être connu qu'après l'heure de la fermeture de la boîte aux lettres.

Paris, le 25 août 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le Constitutionnel fait remarquer que la nouvelle promotion de pairs qui vient d'avoir lieu porte à quarante-deux le nombre des pairs nommés depuis le 4 avril dernier. Une minorité considérable pour un corps politique qui doit être aussi docile que la chambre des pairs commençait à se former au Luxembourg. On a eu pour but, par les diverses promotions de ces derniers mois, promotions qui seront encore, et prochainement, suivies de plusieurs autres, de fortifier la majorité dévouée, et d'organiser, dans la chambre inamovible, une résistance complète et plus opiniâtre aux vœux de la chambre des députés. On cherche à se mettre en mesure contre la conversion des rentes et contre l'Université. Nous verrons quelle sera l'issue des conflits qu'on prépare.

M. le général Delarue est arrivé à Paris. On croit que le traité de Lalle-Maghnaia, dont il rapporte la ratification, ne tardera pas à être publié.

Le départ d'Alger du maréchal Bugeaud est fixé au 5 septembre prochain. On persiste à croire au ministère de la guerre que le maréchal est rappelé, et que M. le général de Rumigny n'ira le remplacer pendant quelque temps dans les fonctions de gouverneur de l'Algérie que pour préparer l'avènement de M. le duc d'Aumale à la vice-royauté.

Le tableau que vient de faire M. le président du tribunal de commerce de la Seine des opérations de la justice consulaire dans le département de la Seine pendant l'année 1844-45 révèle un fait très affligeant. Le chiffre des faillites, qui était descendu l'année précédente à trente-deux millions de francs, s'élève à plus de quarante deux millions, et l'on compte un failli sur cent patentés.

Depuis long-temps on parlait de projets de mariage entre une fille du duc de Modène et le comte de Chambord. Or, une correspondance de Vienne assure que le redoutable adversaire de la France de juillet vient de s'excuser définitivement auprès de la duchesse d'Angoulême, en appuyant son refus sur des motifs politiques que le prince de Metternich a fait valoir contre l'union projetée.

Troubles de Madrid.

Nous avons aujourd'hui des détails sur la journée du 19; mais

ils sont apportés par la correspondance générale ministérielle, qui donne aux événements la couleur qui convient au pouvoir :

Ce matin, dit-elle, la capitale offrait un aspect étrange. Toutes les boutiques étaient fermées, et dans les rues, sur les places, circulaient et s'arrêtaient en groupes des oisifs et des ouvriers sans travail. A neuf heures du matin, l'autorité supérieure s'est mise en devoir d'exécuter le programme des dispositions de sûreté et de précautions extraordinaires adoptées la veille. Le conseil des ministres s'était assemblé de grand matin; il était en permanence au ministère de l'intérieur. D'imposantes patrouilles d'infanterie et de cavalerie parcouraient tous les quartiers de la capitale. Des sergent et quelques soldats isolés, se trouvant enveloppés par les rassemblements, avaient été maltraités. On dit même que, dans ces collisions qui avaient précédé le déploiement considérable des forces dans la journée, huit à dix hommes de la troupe ont été blessés. Du reste, il n'a été tiré aucun coup de feu dans toute la journée; on ne dit pas qu'il y ait eu de la violence. Le chef politique, afin de rendre à la capitale son aspect accoutumé et d'empêcher l'alarme de se propager, s'était empressé de faire afficher à profusion dans tous les quartiers un *bando* qui ordonnait, sous peine d'amende, l'ouverture générale des boutiques dans un délai de quatre heures. Tout marchand qui n'exécuterait pas cet ordre serait considéré comme complice de la conspiration contre l'ordre public et la tranquillité.

Il paraîtrait que la résistance au système tributaire n'a guère été qu'un prétexte. En effet, les groupes ne criaient pas : *A bas le système tributaire!* on entendait seulement ces cris : *Vive la reine! Vive le système tributaire! Mort aux tyrans!* Dans quelques endroits on a entendu très distinctement ces mots : *Vive Espartero!*

A deux heures et demie les groupes nombreux et compactes qui assiégeaient la Puerta del Sol ont commencé à se disséminer. Quelques boutiques et surtout les cafés ont été ouverts; mais la majeure partie des boutiques demeureront fermées, malgré la recommandation contenue au *bando*. Les faubourgs ou bas quartiers (*barrios bajos*) ont été comparativement plus calmes que les quartiers populeux de la capitale. Il est vrai que la présence de détachements considérables dans la direction de la Puerta del Sol avait appelé de ce côté une affluence extraordinaire.

A quatre heures et demie les groupes avaient disparu, la population s'était dispersée; mais la troupe continuait d'être sous les armes. La Puerta del Sol, hérissée de baïonnettes, ressemblait à un campement militaire.

A six heures du soir la ville est tranquille; tout est dans le même état. Les groupes ne se sont pas reformés... Les marchands de comestibles ont obéi aux injonctions du chef politique; ils ont ouvert leurs boutiques. Cependant les grands magasins de nouveautés, soieries, etc., ne sont pas encore ouverts; mais cela n'a rien d'étonnant à cette heure de la soirée.

A neuf heures du soir la ville est toujours calme; des patrouilles continuent de circuler. Rien n'annonce que cette tentative d'émeute doive avoir des conséquences graves ni se répéter. Des courriers extraordinaires ont été expédiés dans toutes les provinces pour annoncer que la tranquillité de la capitale n'a pas été troublée sérieusement. De nombreuses arrestations ont été faites dans la journée.

Ainsi, le ministère espagnol a la prétention de forcer à ouvrir leurs boutiques les commerçants que le nouvel impôt ruine! Mais il s'agit de rendre à la capitale son aspect accoutumé; nous ne serions pas étonnés qu'on les obligeât d'avoir l'air content, à peu près comme on force les soldats, dans les monarchies, à crier *Vive le roi!* alors même que ce roi est détesté.

A Lerida, par suite du système tributaire, trois des quatre fabriques de savon qui y existaient ont été fermées.

Le tribunal de commerce de la Seine s'est occupé de l'affaire Pepin-Lehalleur. On sait que cinq compagnies pour l'exploitation du chemin de fer du Nord ayant été fondées, savoir : la compagnie Rothschild, la compagnie Hottinguer, la compagnie Ch. Lafitte et Blount, la compagnie Rosamel et la compagnie Pepin-Lehalleur, ces compagnies se sont réunies en une seule. M^e Schayé a exposé la réclamation de divers actionnaires de la compagnie Pepin, qui a été constituée suivant acte reçu par Casimir Roëti, notaire, les 5 et 13 mai derniers. Les actions étaient de 500 fr., et un cinquième devait être provisoirement versé par les souscripteurs pour former le cautionnement qui doit accompagner la soumission. Des notices et des prospectus furent répandus; aux provocations du conseil d'administration, dont M. Pepin-Lehalleur était le président, se présentèrent en foule les citoyens demandant à être compris pour un nombre déterminé d'actions. Les souscripteurs ont été liés; leur engagement est aux mains de la compagnie; il est conçu en ces termes :

« Je demande à être compris dans la société formée pour l'exécution et l'exploitation du chemin de fer de Paris à la frontière du Nord pour... actions ou pour le nombre que vous voudrez bien m'accorder, m'engageant à me conformer à toutes les prescriptions prévues par les statuts de l'acte social. »

M^e Schayé a plaidé que cet engagement liait également les administrateurs et les actionnaires, que l'une des parties ne pouvait se désister sans le consentement de l'autre, et que la compagnie n'avait pas le droit, sans le consentement des actionnaires, de se fonder dans la compagnie de M. de Rothschild, ce Noé de l'arche de la finance.

M^e Durmont, agréé, défenseur pour l'administration Pepin Le-

mes, quand il nous arrive de nous choisir pour notre propre interlocuteur. Nous cherchons maintes fois à nous distraire ainsi de ce qui nous préoccupe; nous essayons de nous faire prendre le change sur les misères de notre vanité; bref, nous nous faisons hypocritement toutes sortes de petits mensonges, avec l'espoir de nous tromper, faute de contradicteur.

C'était justement ce que faisait depuis quelque temps M. Spencer, n'osant pas s'avouer un commencement d'inquiétude conjugale, et prêt à jeter à la mer tous les anneaux du monde, excepté celui du mariage. Encore moins eût-il abordé franchement ce sujet délicat avec mistress Spencer elle-même. Se montrer jaloux sans cause, mais c'est risquer de donner de mauvaises pensées; c'est provoquer au moins les taquineries d'une femme dont vous avez mal interprété un geste insignifiant ou quelque boutade de coquetterie innocente, qu'elle se reproche déjà, et qui vous vaudra les plus tendres dédommagements sans que vous ayez besoin de les réclamer. Il y a des jaloux impétueux et farouches sans doute, mais il y en a de timides qui ne sont pas pressés d'avoir raison. Tel était M. Spencer, et cependant il ne doutait pas que sa félicité domestique n'eût quelques ennemis redoutables, comme ses spéculations maritimes.

Depuis un mois, il ne pouvait aller avec sa femme dans un lieu public, au spectacle ou à l'église, sans surprendre deux prunelles ardentes toujours fixées sur lui ou sur elle. Partout où ils portaient leurs pas, une ombre se mêlait à la leur, quelqu'un les suivait d'un air mystérieux, les observant et évitant d'être observé. Ce n'était pas toujours la même personne; évidemment plus d'un agent était chargé d'épier les démarches de ce couple trop heureux, de savoir ce qu'il faisait, où il allait, quand il quittait la maison, quand il y rentrait. M. Spencer en avait conclu que le caprice de quelque lord, de quelque prince peut-être, s'était momentanément arrêté sur sa modeste compagnie, et préparait le siège de sa vertu comme un habile capitaine prépare celui d'une forteresse. Déjà, d'ailleurs, les assiégeants s'étaient approchés de la place. Plus d'une fois, en rentrant chez lui, M. Spencer avait remarqué un homme, tantôt grand, tantôt plus petit, qui arpentait le trottoir, et s'arrêtait en levant les yeux du côté de sa fenêtre. Enfin, pour tout dire, si son dernier valet de chambre l'avait quitté, c'est que M. Spencer l'avait soupçonné d'être d'intelligence avec l'ennemi jusqu'à se charger d'une lettre qui n'avait pas été remise, mais que John avait jetée au feu en voyant entrer son maître sans pouvoir expliquer d'une manière satisfaisante quel était ce papier subitement voué aux flammes. M. Spencer, par suite du manège de sa jalousie encore timide et honteuse, s'était bien gardé de laisser voir à John de quel côté se portaient ses soupçons, et lorsque ce serviteur, coupable ou non, mais averti et

peut-être blessé de sa défiance, avait témoigné le désir de se rendre dans l'Inde, loin de le retenir, le riche armateur l'avait tout de suite encouragé en lui fournissant une pacotille.

Enfin quelques autres incidents avaient peu à peu irrité cette jalousie, lorsque M. Spencer, croyant reconnaître au bout de quelques jours que son nouveau valet de chambre s'attachait à lui et à sa maison, se décida à prendre les devants avec Phelim, de peur sans doute que sa femme ou l'ennemi extérieur ne tentât de s'emparer de ce serviteur fidèle.

— Phelim, lui dit-il, je suis content de votre zèle, et j'espère que vous serez content vous-même de vos maîtres; mais souvenez-vous que, forcé de sortir tous les jours pour aller surveiller mes affaires, je compte sur vous principalement pour m'apprendre ce qui a pu se passer pendant mon absence. Si on apporte quelques lettres pour moi, continuez à les déposer sur mon bureau. Quant à mistress Spencer, vous avez dû voir qu'elle n'en reçoit guère; mais s'il lui en arrivait, remettez-les lui aussi toujours vous-même, sans l'entremise de la femme de chambre. Je désire encore que vous annonciez chez elle si elle reçoit quelques visites... et à ce sujet faites-vous toujours bien expliquer si c'est madame qu'on vient voir... car il n'est point d'importunité pire pour une dame que de voir introduire dans son boudoir quelqu'un qui vient parler d'affaires à son mari.

Jusqu'ici, M. Spencer tournait certainement autour de la question, lorsque tout-à-coup il ajouta :

— J'ai quelquefois rencontré, le soir, sur notre trottoir, un homme silencieux, qui se retire prudemment à mon approche; l'avez-vous remarqué?

— Non, monsieur, dit Phelim, pas encore.

— En bien! remarquez-le, Phelim; cela m'a l'air d'un personnage suspect; il m'a semblé deux ou trois fois qu'il sortait de la maison, ou qu'il attendait un signal pour s'y glisser sans être vu...

Si M. Spencer, en prononçant ces mots, n'avait été troublé lui-même, s'il n'avait détourné les yeux en homme qui se sent un peu ridicule, il aurait pu apercevoir quelque chose de suspect aussi dans le regard de son nouveau valet de chambre.

— Monsieur soupçonnerait-il quelque voleur? demanda celui-ci.

— Un voleur! dit M. Spencer en riant avec affectation. Oh! non, mon brave garçon... Non, pas un voleur... Ton ancien maître était-il marié, Phelim?

— Ma foi, monsieur, je ne sais pas.

— Comment! tu ne sais pas?

— Non, monsieur, je ne lui ai pas connu de femme.

— Ah! c'est juste; c'était un étranger qui ne résidait en Angleterre que

passagèrement, et il n'était pas forcé de dire s'il avait laissé en France M^{me} de Laserre... Mais tu as servi d'autres maîtres?

— Non, Monsieur.

— Alors, mon garçon, je dois d'autant plus te recommander d'être sur tes gardes... car heureusement je ne suis pas jaloux... Je me suis imaginé que quelqu'un cherchait à commencer une intrigue avec...

— Avec mistress Spencer! s'écria tout-à-coup Phelim, cédant à la spontanéité d'une idée qui lui traversait la tête pour la seconde fois; c'est donc cela?

— C'est donc quoi? dit M. Spencer.

— Oh! non, rien; qu'ai-je donc pensé? répondit Phelim en se reprenant et après s'être mordu la langue en homme qui a été sur le point de commettre une indiscrétion.

— Qu'as-tu pensé? répéta M. Spencer, et qu'as-tu remarqué surtout?

Voyons, parle.

— Ma foi, Monsieur, dit Phelim, qui recouvrait enfin son assurance, j'avais pensé et remarqué tout autre chose que vous; j'étais à cent lieues d'une intrigue pareille... Ce promeneur ou ces promeneurs suspects m'auraient plutôt semblé, à moi, des agents de police déguisés.

— Que feraient-ils ici, dans cette rue?

— Eh! Monsieur, ces gens ne sont-ils pas comme les chats qui guettent une souris... ils la sentent de loin. Qui sait s'ils ne sont pas sur la piste de quelque pauvre diable plus faible que pervers? Franchement, Monsieur, vous vous êtes alarmé un peu trop vite. On veille sur vous, peut-être, et vous vous persuadez qu'on veut troubler votre sécurité. Si mistress Spencer était une coquette encore... mais chacun dit bien dans la maison qu'elle n'y a pas de plus heureux mari que vous.

— Ah! on dit cela dans la maison?

— Oui, Monsieur, tout le monde : la femme de chambre, le cocher, la cuisinière. Laissez les promeneurs aller et venir, ils auront usé le trottoir avant que madame leur fasse ouvrir la porte.

— J'en suis persuadé comme toi, mon brave garçon, dit M. Spencer, cependant je te recommande d'avoir toujours les yeux ouverts.

La conversation du maître et du domestique en resta là ce matin. L'après-midi, Phelim demanda et obtint la permission de sortir pendant une heure sous quelque prétexte qui parut plausible à M. Spencer. On vit que ce fut pour se rendre chez celui qu'il appelait son ancien maître, car, malgré la lettre que nous avons citée dans ce chapitre, aucun de nos lecteurs n'a cru sérieusement que M. Laserre ait quitté Londres après avoir placé Phelim O'Connor. (La suite à un prochain numéro.)

... a soutenu qu'il fallait distinguer entre le soumissionnaire qui n'a aucun droit et le souscripteur, comme il faut distinguer entre le souscripteur et l'actionnaire; en d'autres termes, on n'est actionnaire qu'après avoir versé l'intégralité des fonds représentant ses actions.

Le tribunal a mis la cause en délibéré à trois heures et demie; à quatre heures et demie il délibérait encore.

La salle d'audience était encombrée de curieux appartenant presque tous au personnel des joueurs de la Bourse.

On sait que le collège d'Autun (Saône-et-Loire) est convoqué pour le 13 septembre prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de l'honorable M. Schneider, dont la fin a été si prématurée et si malheureuse. M. le général Changarnier, qui avait les plus grandes chances d'être nommé, a refusé de se mettre sur les rangs, ne voulant pas sans doute se plier à certaines exigences qu'il considérait comme incompatibles avec sa position ou avec son caractère.

Nous ne savons pas encore quel sera le candidat recommandé par l'administration au ministère; nous ne savons pas davantage si l'opposition de gauche aura son candidat; mais ce que nous savons, c'est que nous pouvons annoncer, c'est que l'opposition de droite a déjà fait choix de son. Voici la circulaire que cinq électeurs viennent, au nom d'une réunion préparatoire d'électeurs, d'adresser à leurs concitoyens :

« Le bruit s'est répandu que l'opposition n'aurait pas de candidat aux élections de l'arrondissement d'Autun. Ce bruit est sans fondement. M. Guyton de Rigny, avocat, a bien voulu accepter la candidature qui lui a été offerte de nouveau.

Dans les circonstances graves où nous nous trouvons : — lorsque la liberté d'enseignement semble devoir nous être refusée, — lorsque nos autres libertés sont menacées, — lorsque la charge des impôts augmente tous les jours, — lorsque tout est sacrifié aux intérêts matériels, — lorsque la France est abaissée devant l'étranger, — le choix d'un député est d'une haute importance, et nous ne connaissons pas de candidat présentant plus de garanties.

Dans ses deux lettres aux électeurs, M. Guyton a développé ses opinions et fait connaître la ligne de conduite qu'il suivrait, s'il était élu; il était donc inutile de lui demander une nouvelle profession de foi.

Son respect absolu pour l'indépendance des électeurs ne lui permet pas de faire ces démarches personnelles dont l'usage semble s'introduire chez nous à l'instar d'un pays voisin; mais nous-mêmes nous le présentons avec toute confiance aux suffrages de nos concitoyens. »

Afrique française.

ALGER, le 20 août. — Bel-Kassem-ou-Kassy, principal chef de l'insurrection kabyle, a été repoussé par les Beni Raten; il est même forcé, dit-on, de vendre ses biens pour échapper à la vindicte publique. Il est certain que cet homme et Ben-Salem ont attiré assez de désastres sur la Kabylie pour que les montagnards de l'Est, le jour où leurs yeux s'ouvriraient à leurs véritables intérêts, n'hésitent pas à les éloigner de leur pays. On pense qu'il va se retirer chez les Beni-Henni, tribu située au pied du revers occidental de la montagne sur laquelle s'élève la ville de Koukou, bâtie sur les ruines d'une ancienne cité romaine, et qui s'enorgueillit d'avoir donné des rois à Bougie jusqu'au milieu du dix-huitième siècle.

Quant à Ben-Salem, il est encore plus usé que Ben-Kassem. Il n'a plus d'argent, et les lettres qu'il avait l'habitude de simuler en les revêtant d'un faux cachet d'Abd-el Kader ne trouvent plus la moindre créance dans les montagnes de l'Est. Tout grossiers et tout fanatiques qu'ils sont, les Kabyles ont fini par s'apercevoir des mensonges de cet homme, et il est fort probable qu'il ne pourra pas séjourner long-temps chez les tribus qui lui donnent encore l'hospitalité par un reste de déférence pour son ancienne position.

Chronique.

Dans le courant du mois de mai dernier, M. le commissaire de police Lefebvre fut prévenu que la fille Louise Gauthier, domestique dans une maison de tolérance, était enceinte depuis peu, et que, dans le but de se faire avorter, elle s'était rendue chez la femme Daudet, herboriste, rue Tupin. Les démarches de ces deux femmes furent aussitôt épiées. M. Lefebvre manda chez lui la fille Gauthier, et celle-ci avoua en effet que Marie Chanel, femme Daudet, lui avait successivement fait prendre plusieurs breuvages qui devaient lui procurer un avortement. Une perquisition pratiquée chez la femme Daudet amena la découverte de plusieurs fioles contenant des liqueurs de nature abortive. D'après la fille Gauthier, ces substances n'ayant produit aucun effet, la femme Daudet devint lui en faire prendre d'autres plus énergiques jusqu'à ce que l'avortement s'ensuivit. En présence de ces faits, des poursuites ont été dirigées contre la femme Daudet, qui comparait avant-hier devant le jury comme coupable de tentative d'avortement. Elle a nié aux débats avoir jamais connu la grossesse de Louise Gauthier. Cette fille, il est vrai, est venue la consulter, mais elle ne lui a point dit qu'elle fut enceinte. Elle a donné, il est encore vrai, quelques remèdes à cet-e fille, mais sans aucune intention criminelle, et pour la guérir d'une indisposition dont Louise Gauthier était atteinte. Cette dernière a répété à l'audience les déclarations accusatrices qu'elle avait portées contre la femme Daudet; toutefois, en l'absence de preuves plus convaincantes, le jury, sur la plaidoirie de M^e Mouillaud, a prononcé un verdict d'acquiescement.

Cette affaire a clos la session du troisième trimestre.

Hier, dans la soirée, la foudre est tombée sur une cheminée au coin de la rue des Augustins et du quai du même nom. Elle l'a renversée, puis elle est descendue le long du cornet adapté à la muraille, elle l'a dessoudé et percé en plusieurs endroits. Elle n'a pas causé d'autres dommages.

Un cabaretier de Vaise avait perdu à Lyon son portefeuille contenant quatre billets de banque de 250 f. chacun et plusieurs autres papiers, parmi lesquels il y avait une lettre portant son nom et son adresse. Ce pauvre diable était dans la désolation, car la voix du crieur public, à laquelle il allait avoir recours, lui offrait bien peu d'espoir. Au moment où il s'y attendait le moins, un gendarme arrive et lui remet son portefeuille intact. Cet honnête militaire, dont nous regrettons d'ignorer le nom, est en station au pont d'Alaï.

Hier, en s'en retournant de Lyon, le fils de M. Petit, coquetier à Villefranche, s'est précipité du pont de Serin dans la Saône, où il s'est noyé. Il était accompagné de son père au moment de son suicide, que l'on attribue à des chagrins domestiques.

Nous avons rendu compte, lors des débats de première instance, d'un procès important pour la direction des théâtres de notre ville. En sa qualité de directeur privilégié des théâtres de Lyon et de la banlieue, M. Fleury prétend avoir seul le droit de donner

des bals masqués pendant la saison du carnaval; il a, en conséquence, fait défense à MM. Borjal et Dufour, propriétaires du Colisée, de donner eux-mêmes, sans son autorisation, des bals masqués dans leur établissement. Sur le refus de ces derniers, qui soutiennent que M. Fleury s'arroge des droits qu'il n'a pas, un procès s'est engagé. Le tribunal de première instance a prononcé, il y a peu de mois, un jugement qui donne complètement gain de cause au directeur des théâtres.

MM. Borjal et Dufour ayant interjeté appel de cette sentence, l'affaire vient d'être plaidée de nouveau devant la cour royale. M^e Pine Desgranges a été entendu pour les propriétaires du Colisée, et M^e Genton pour la direction des théâtres.

La cour a confirmé le jugement de première instance.

— L'ouverture du Grand-Théâtre est fixée au 1^{er} septembre prochain.

Les artistes nouvellement engagés pour compléter la troupe sont :

M. Valgalier, fort premier ténor.

M. Poitevin, première basse de grand-opéra.

M. Lemaire, fort second ténor et premier au besoin.

M. Mathieu, fort second danseur et premier au besoin.

M. Delcourt, en remplacement de M. Barbot.

M^{me} Julian, forte chanteuse de grand-opéra et des traductions, et chargée de quelques rôles, tels que Pauline des *Martyrs* et Lucie de *Lucie*.

M^{me} Eichfeld, première chanteuse légère de grand-opéra et des traductions.

M^{me} Fleury-Joly, première chanteuse d'opéra-comique et jouant seulement au besoin dans le grand-opéra.

M^{lle} Deslandes, en remplacement de M^{lle} Baillieux.

M^{lle} Bremens, en remplacement de M^{lle} Caroline Lévy.

— Un douloureux événement vient de jeter la consternation dans la ville d'Avignon. M. Sixte Isnard, adjoint à M. le maire, chevalier de la Légion-d'Honneur, est mort le mardi 19 août, à l'âge de 52 ans.

M. Sixte Isnard avait fondé, à force d'activité et de probité, l'une des principales fortunes commerciales du pays. Membre du bureau de bienfaisance en 1829, conseiller municipal en 1830 et toujours réélu depuis, adjoint au maire en 1831, juge au tribunal de commerce en 1835, membre de la chambre de commerce en 1843, nommé de nouveau adjoint cette même année, M. Sixte Isnard a su acquiescer, dans l'exercice de ses importantes fonctions, de nouveaux titres à la reconnaissance que lui vouait déjà la ville pour les bienfaits répandus par lui dans la classe ouvrière.

M. Isnard a voulu que sa mort fût utile comme sa vie. Il institue la ville son héritière, à charge de fonder à la *Trillade*, maison de campagne du défunt, une maison de retraite spécialement affectée aux ouvriers taffetassiers et garanciers, aux commis dans le besoin et aux commerçants ruinés. Il ne distrait de cette pieuse destination que 700,000 francs répartis en legs particuliers. Le reste de sa fortune est évalué à près de deux millions.

L'intérêt des pauvres a été la dernière préoccupation de sa vie. Sachant qu'une opposition publiquement concertée menaçait les hospices d'un refus de subvention, il a voulu, quoique souffrant, se rendre à la séance du lundi, pour assurer aux indigents une voix de plus. Une indisposition subite, mais qui ne semblait avoir rien de dangereux, l'a frappé dans le cours de la séance. Cette indisposition a pris malheureusement pendant la nuit un caractère apoplectique, et le lendemain matin, à dix heures, M. Sixte Isnard n'était plus.

(*Mémorial de Vaucluse.*)

— Dans le courant du mois de juillet dernier, un homme vêtu de la robe de trappiste se présenta au bureau de police de la ville d'Orange, sollicitant l'autorisation de faire une quête, ce qui lui fut accordé. Quelques jours après, le commissaire de police aperçut devant une guinguette, en compagnie d'une femme de robuste santé, un homme en qui il crut reconnaître le trappiste Fra Alessandro. Des perquisitions furent alors faites dans la chambre qu'il occupait, et on le trouva nanti d'un costume complet de trappiste; de fausses clefs, rossignols, etc.; de plusieurs certificats délivrés par le haut clergé; d'un carnet où étaient marquées diverses quêtes faites à Toulouse, Nîmes, Avignon, Paris, d'un produit fort élevé; d'une lettre de la reine qui lui refusait une audience particulière. A raison de ces circonstances, Fra Alessandro a été arrêté ainsi que sa concubine.

BULLETIN DES SOIES.

Les nouvelles que nous recevons des marchés de soies grêges de la Drôme, de l'Ardèche et du Midi s'accordent à dire que les transactions sont assez vives, et que les prix se maintiennent élevés.

A Joyeuse, mercredi dernier, les ventes ont eu lieu aux prix suivants :

Soies, 1^{re} qualité, 32 f. 10 c. 32 f. 80 c. et 33 f. 30 c. le 1/2 kil.
Soies, 2^e qualité, 29 f., 29 50 c., 30 f., 30 f. 50 c. et 31 f. 30 c.
A Aubenas, samedi, le cours fut un peu moins élevé qu'à Joyeuse : Soies, 1^{er} choix, 32 f., 32 f. 25 c. et quelques partis 33 f. le 1/2 kilogr.

A Avignon, les ventes ont toujours lieu à des prix bien soutenus. Les fabricants n'ayant pas de provisions, il est à présumer que les transactions prendront bientôt plus d'activité.

A Nîmes, le 21, les 5/6 cocons de Nîmes, filature 1^{er} ordre, de 69 f. 90 c. à 70 f. 95 c. le kilogr.

5/6 filature, 2^e ordre, de 65 f. à 66 f. le kilogr.

5/6 cocons grège blanche des Cévennes, de 83 f. 90 c. à 84 f. 95 c. le kilogr.

5/6 cocons grège jaune des Cévennes, de 74 f. 05 c. à 75 f. 10 c.

A Marseille, les arrivages étant à peu près nuls, il y a peu de transactions; malgré cela, les prix se soutiennent toujours bien.

La consommation a été de :

14 balles Bengale à 17 f. 50 c. le 1/2 kilogr.

9 balles Espagne, de 23 f. 25 c. à 24 f.

4 balles Payemhol, de 15 f. 75 c. à 16 f.

2 balles Castravan à 13 f. 50 c.

3 balles Mestoup P. G. à 21 f. 25 c.

2 balles Antioche à 13 f. 50 c. (*Courrier de la Drôme.*)

Nous lisons dans le *Journal d'Agriculture pratique et de Jardinage* les recommandations suivantes, utiles aux horticulteurs pendant le mois de septembre :

« Nous rappelons aux jardiniers qui cultivent pour le marché qu'ils peuvent encore utiliser, par des semis d'épinards, les terrains débarrassés les derniers. Six semaines de temps doux suffisent à cette plante pour supporter une première cueille et résister à l'hiver, pendant lequel ils donneront plusieurs cueilles dont on peut toujours espérer un bon prix. Les porte-graines, surtout ceux des plantes bulbeuses, dont la graine a complètement manqué l'année dernière, doivent recevoir des tuteurs, car, si leurs tiges fistuleuses sont renversées par le vent et la pluie, c'est autant de perdu.

» Dans les bosquets, il faut débarrasser des graines qu'on ne

veut point utiliser les arbustes qui ont fleuri. Ce soin est surtout nécessaire pour les roses remontantes, dont les fleurs fanées ne déparent pas seulement l'aspect, mais les épuisent en outre en pure perte.

» Parmi les cultures auxquelles un avenir très vaste semble promis, nous signalons celle du pélargonium à odeur de rose, dont l'essence va décidément prendre chez nous la place de l'attar des Orientaux. Il est temps dès à présent, pour ceux qui veulent pratiquer cette culture en grand l'année prochaine, de disposer leurs plantes à produire des jets nombreux, capables de servir de boutures; car cette plante ne produit pas, sous le climat de Paris, de graines fertiles. Nous félicitons M. Demarson d'avoir publié son procédé pour l'extraction de ce parfum et de s'être mis sur les rangs pour le concours de la Société royale, au lieu de profiter, comme il le pouvait aisément, de l'erreur des nez européens, tout disposés à prendre pour de l'attar son essence de pélargonium.

» Il est temps, pour les cultivateurs qui doivent dresser un grand nombre de couches, de s'occuper des fumiers, dans la vente desquels nous signalons une légère baisse, malheureusement encore peu considérable. Les soumissionnaires de l'enlèvement des fumiers des casernes de cavalerie sont entrés dans une bonne voie en vendant par petits lots le fumier qu'ils achètent par grandes masses, sans exiger un bénéfice par trop exagéré. Que MM. les mécaniciens s'évertuent à perfectionner le termosiphon, qu'ils aient soin surtout d'en offrir à bon marché à l'horticulture parisienne, et nous pouvons prédire avec certitude que, d'ici à quelques années, les fumiers reviendront à un prix normal.

» Décidément les coffres en tôle et les châssis en fonte pour l'horticulture font leur chemin; là encore une baisse de prix profiterait, nous le croyons, au vendeur comme à l'acheteur.

» YSABEAU, *jardinier-maratcher.* »

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Sun* :

« On vient de faire des expériences intéressantes sur la ligne atmosphérique de Londres à Croydon. On sait que c'est une nouvelle voie de communication qui va s'ouvrir. La grande question à résoudre était celle des pentes rapides pour la montée. Disons dès aujourd'hui que le succès a couronné les tentatives de nos ingénieurs. Un convoi fut amené au bas d'un terrain dont la pente était de 1 mètre sur 50; on lâcha le piston, et l'ascension des wagons, que les hommes spéciaux déclaraient impossible, eut lieu très facilement. Nous ferons remarquer, entre autres résultats de cette expérience, que le vide a été fait dans toute la longueur du tube, cinq milles environ, et que le piston l'a parcouru entièrement. »

— Nous lisons dans le *Journal de la Somme* :

« Par suite de l'instruction commencée à Paris contre plusieurs individus accusés d'avoir contrefait le timbre de l'Etat pour l'appliquer sur des lettres de voiture, des visites domiciliaires viennent d'avoir lieu chez la plupart des entrepreneurs de roulage d'Amiens. L'appareil toujours si imposant de la justice, les minutieuses précautions prises pour arriver à la découverte de la vérité, et le temps considérable passé en recherches dans ces différentes maisons, ont jeté une vive agitation dans les divers quartiers où elles se trouvent placées et donné lieu aux bruits les plus désagréables pour les personnes qui en étaient l'objet. Nous sommes heureux d'avoir à annoncer que la justice n'a rien trouvé, et que par conséquent nulle arrestation n'a eu lieu. »

— Dernièrement, la salle des Pas-Perdus, à Paris, a été mise en émoi par un incident assez fâcheux. Deux avoués se promenaient discutant un point relatif à leur profession, lorsque, le débat s'étant animé entre eux, M^e M..... défia son confrère, M^e G....., de répéter une expression qui venait de lui échapper; M^e G..... l'ayant répétée, M^e M..... lui appliqua une paire de soufflets dont le bruit retentit dans tout le Palais et fit frémir la statue de Malesherbes. Nous n'avons pu savoir la suite de cette scène, et si elle ne doit pas aller plus loin que le conseil de discipline.

— L'évêque de Montauban a déclaré à ses curés succursalistes qu'il était résolu à les regarder tous comme inamovibles, désirant conserver à chacun, jusqu'à sa mort, le titre dont il est pourvu. Le clergé de Montauban vient d'être ainsi ramené paternellement aux règles de la discipline ecclésiastique, à l'exemple de ce qui a lieu déjà dans plusieurs diocèses.

— Le *Barbier* de Lille raconte l'anecdote suivante :

« Il y a peu de jours, une commune des environs de cette ville eut besoin d'un médecin pour soigner les indigents. Voici comment le maire, homme économe s'il en fut, s'y prit pour ne pas obérer les finances municipales et en même temps pour trouver un bon praticien. Il mit la science au rabais, par soumission non cachetée, c'est-à-dire que le garde champêtre alla déposer dans un cabaret du village une liste qui devait y rester ouverte jusqu'à une heure dite; il était convenu que le médecin qui aurait offert le meilleur marché serait considéré comme étant le plus digne et le plus savant. Que fit le plus adroit des soumissionnaires? Ma foi! une de ces manœuvres à la Rothschild, une de ces hautes opérations qui décèlent le génie... financier. Il mit en sentinelle un homme sûr, et quand l'heure fatale, l'heure de la fermeture de la liste sonna, le nom du malin médecin fut inscrit le dernier avec un rabais de 5 f. par année sur l'offre la moins élevée; le tour était joué. Le médecin a pris pour 75 f. la ferme des malades d'une commune de 1,200 âmes. Toujours pour les mêmes 75 f., il fournira, outre ses soins, les sangsues et les médicaments nécessaires.

» O Molière! pends-toi, tu n'avais pas deviné la *médecine au rabais.* »

— On écrit des bords du Rhin :

« Le mystère des opérations du Caucase git dans la crainte qu'éprouve la Russie que l'Europe ne connaisse cette expédition. Elle ne néglige aucune précaution pour empêcher les publicistes d'étudier cette question à fond. »

— On remarque toujours dans les populations allemandes les symptômes d'une agitation dont les résultats tendront à resserrer les liens qui doivent unir un jour ces populations et la France démocratique. « Avant-hier, écrit-on de Magdebourg, 20 août, la tranquillité publique a été troublée pendant quelques heures, par suite d'une arrestation opérée par la police. La foule s'est grossie à vue d'œil. On avait d'abord l'intention de donner une sérénade au commandant de la place, parce qu'il avait manifesté des sentiments d'humanité pour le peuple; mais la police s'y opposa, afin d'éviter le rassemblement d'un trop grand nombre d'hommes. A onze heures, l'ordre était rétabli. Neuf personnes ont été arrêtées. »

Nouvelles étrangères.

AMÉRIQUE DU SUD.

On vient de recevoir en Angleterre des nouvelles de la Plata. M. Mandeville, l'ex-ministre anglais, a été remplacé par M. Ouseley. Riveira, l'ex-président de Montevideo, est arrivé dans la ville et a été bien accueilli.

On écrit de Montevideo, le 29 mai :

« Jusqu'ici, rien n'est décidé ; les bruits et les opinions diverses qui se produisent à Buenos Ayres sont si contradictoires, qu'il n'est pas nécessaire d'en parler. Mais, à en juger par les communications actives qui ont lieu entre les diplomates, il est à présumer que les négociations marchent rapidement. Le mystère est à l'ordre du jour. Je crois pourtant que nous ne tarderons pas à connaître le résultat des négociations. M. Ouseley, assure-t-on, va venir ici cette semaine pour traiter avec Oribe en personne, à qui Rosas l'a renvoyé. »

« Le nouveau ministre français, le baron Deffaudis, est arrivé, et il doit s'entendre avec notre gouvernement avant de se rendre à Buenos Ayres. Déjà il a réglé les différends qui existaient avec le consul français; celui-ci a débarqué hier et repris son poste au bruit du salut tiré à cette occasion. Les soldats de marine viennent à terre aujourd'hui pour protéger les propriétés françaises. On attend chaque jour l'amiral Inglefield, et l'on espère que sa présence déterminera enfin un arrangement. »

TURQUIE.

« De nouvelles révoltes ont éclaté sur divers points en Turquie. Le sous-gouverneur de Bagdad s'est révolté contre le gouverneur; mais il a été battu et s'est réfugié en Perse. A Mossul, plusieurs bey kurdes se sont révoltés contre le pacha; mais c'est à Van surtout que la révolte fait des progrès effrayants. On dit, mais on exagère sans doute, que le nombre des insurgés est de 15,000. »

ETATS BARBARESQUES.

On lit dans le *Portafoglio Maltese* du 31 juillet :
« Les rapports qui nous parviennent des régences voisines de Tripoli et de Tunis continuent à nous entretenir des armements consistant en soldats et en navires de guerre. Nous ne croyons pas pouvoir mieux satisfaire nos lecteurs qu'en publiant les lettres suivantes : »

« Gerbez, le 31 juillet. »

« Un brick français vient d'arriver ici; il avait à bord M. Collin, officier du génie, qui a visité le château et ordonné diverses réparations. M. Collin assure qu'il n'y a rien à Tripoli qui puisse alarmer le bey. On y attend cependant 1,200 soldats de la pire espèce. Une tartane tunisienne chargée de poudre est arrivée. Le même jour est venu un brick de guerre français avec des dépêches pour Tripoli; il avait à bord M. T. Mange, chargé de rester à Beben, frontière qui sépare la régence de Tunis de celle de Tripoli. Hier, 50 canonniers de Stax sont arrivés; nous en attendons 200 autres. Deux compagnies d'Arabes sont arrivées à Gerbez. Les troupes régulières que nous avons ici ont l'ordre de se tenir prêtes à se porter à Tunis. »

« Toute la population est ici dans la plus grande confusion. On a reçu l'ordre de prendre tous les juifs et tous les maures, et de les faire travailler de force aux réparations du fort et au transport des munitions de guerre, sans aucune paie. »

« 4^{er} août. »

« Hier matin sont arrivés dans notre rade huit bâtiments marchands, une frégate et un autre navire de guerre portant à bord 200 soldats, 200 artilleurs et 50 canons, avec une grande quantité de balles, de boulets et de poudre. A peine les troupes eurent-elles effectué leur débarquement, qu'elles se répandirent partout pour piller, battre, insulter les habitants; elles s'évertuaient à tirer des coups de fusil : on eût dit une ville prise d'assaut par l'ennemi. Notre bey est probablement devenu fou. Il y a à peine trois jours que des lettres de Tripoli ne disaient plus le moindre mot de la guerre, et aujourd'hui l'on assure que le bey est attendu à Giurgis avec 25,000 hommes de troupes régulières et 50,000 cavaliers arabes. Il est à craindre que les Tripolitains ne se laissent facilement entamer. »

« Un courrier arrive à l'instant même avec l'ordre de faire partir toutes les troupes régulières pour Monestier, où doivent se concentrer toutes les forces, et l'on dit que de là elles seront dirigées à Giurgis et à Beben, limites de la régence. »

« Stax, 9 juillet. »

« Les envois de troupes faits par le grand-seigneur dans la régence de Tripoli inspirent de grandes craintes au bey, qui prend des mesures extraordinaires de défense pour le cas des hostilités; il s'attache surtout à faire fortifier l'île de Gerbi. Nous ne savons rien pourtant sur les mouvements des troupes turques. Le bey se garantit par précaution, mais avec l'espérance de ne pas être attaqué. »

« Tripoli, 9 août. »
« Hier, deux bâtiments de guerre du sultan sont encore entrés dans notre port; il avait à bord deux amiraux turcs. Un chebec est arrivé de Tunis, portant trois Français et des dépêches pour le consul. Les nouvelles sont très contradictoires. Les uns disent que le pacha se porte à Gerbi. En attendant, nous avons ici 5,000 Arnauts bien armés; ils sont campés hors la ville. On attend d'autres soldats de Constantinople. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 25 août 1845.

La spéculation se porte de plus en plus sur les actions et promesses d'actions de chemins de fer. Aujourd'hui, la vaste salle de la Bourse n'a pas été assez grande pour contenir tous les faiseurs d'affaires qui exploitent déjà à qui mieux mieux la grande fusion Rothschild et compagnie.

| | | | |
|-----------------------------|---------|-----------------------------|---------|
| Trois pour cent..... | 84 50 | Obligations de Paris..... | 1410 » |
| Quatre pour cent..... | » » | CHEMINS DE FER. | |
| Quatre et demi pour cent. | 116 » | Saint-Germain..... | » » |
| Cinq pour cent..... | 121 80 | Versailles (rive droite)... | 555 » |
| Emprunt de 1844..... | » » | — (rive gauche)... | 373 75 |
| Trois pour cent belge.... | » » | Paris à Orléans..... | 1315 » |
| Quatre 1/2 p. 0/0 belge... | » » | Paris à Rouen..... | 1120 » |
| Cinq pour cent belge.... | 106 » | Rouen au Havre..... | 920 » |
| Cinq pour cent napolitain. | 101 50 | Avignon à Marseille.... | 1182 50 |
| Cinq pour cent romain.... | 104 1/4 | Strasbourg à Bâle..... | 283 75 |
| Cinq pour cent portugais... | » » | Orléans à Bordeaux.... | 722 50 |
| Trois pour cent espagnol... | » » | Orléans à Vierzon..... | 825 » |
| Banque de France..... | 3250 » | Amiens à Boulogne..... | 645 » |
| Comptoir Ganneron..... | 1150 » | Bordeaux à la Teste.... | 215 » |
| Banque belge..... | 840 » | Montereaup à Troyes.... | 555 » |
| Caisse Lafitte..... | 1130 » | Paris à Sceaux..... | » » |

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 27 août.

| CHEMINS DE FER. | COMPTANT. | | FIN COURANT. | | 15 PROCHAIN. | |
|--------------------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|
| | 1 ^{er} cours. | dernier cours. | 1 ^{er} cours. | dernier cours. | 1 ^{er} cours. | dernier cours. |
| Avignon à Marseille | 1080 | » | 1090 | 1082 50 | 1100 | 1082 50 |
| prime..... | » | » | » | » | » | » |
| Paris à Orléans..... | » | » | 1522 50 | 1520 | 1525 75 | » |
| prime..... | » | » | 1520 | 1520 | 1540 | » |
| Paris à Rouen..... | » | » | 1122 50 | 1117 50 | 1125 | 1121 25 |
| prime..... | » | » | 1122 50 | 1125 | 1145 | » |
| Orléans à Vierzon..... | » | » | 815 | 817 50 | 820 | 818 75 |
| prime..... | » | » | 820 | » | 850 | 852 50 |
| Bordeaux à Orléans..... | » | » | » | » | » | » |
| prime..... | » | » | » | » | » | » |
| Amiens à Boulogne..... | » | » | » | » | » | » |
| prime..... | » | » | » | » | » | » |
| Nîmes à Montpellier..... | » | » | » | » | » | » |
| prime..... | » | » | » | » | » | » |
| Rouen au Havre..... | » | » | » | » | » | » |
| prime..... | » | » | » | » | » | » |
| Montereaup à Troyes..... | » | » | » | » | » | » |
| prime..... | » | » | » | » | » | » |

Le gérant responsable, B. MURAT.

PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET. — Le rapport approuvé par l'Académie royale de Médecine sur ces pilules ne laisse aucun doute sur les avantages qu'elles présentent pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies. Aussi les médecins les prescrivent-ils de préférence à tous les autres ferrugineux.

On devra rejeter comme contrefaite toute préparation qui serait offerte sous la dénomination de *Pilules de Vallet*, et qui ne porterait pas sur l'étiquette la signature *Vallet*. — Dépôt à Lyon, chez M. André, pharmacien, place des Célestins, et chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; à Rive-de-Gier, chez M. Rigaut; à Tarare, chez M. Michel; à Thizy, chez M. Bouvier.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements*, il n'y a rien de plus efficace, et de meilleur que la *PATE DE GEORGE*, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend toujours par boîtes de 65 c. et de 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-

Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Macon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

L'ODONTINE et l'ELIXIR ODONTALGIQUE ne doivent pas être confondus avec les autres dentifrices, car ils portent le double cachet de la science et de l'utilité, et c'est à ce titre que nous en recommandons l'usage.

(Extrait du *Journal de Médecine, Gazette des Hôpitaux*, tome 7, n. 26.)
Dépôts, à Lyon, chez M. Gondard neveu, négociant, place de l'Herberie; Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André, place des Célestins; Verduncoiffeur, parfumeur, place des Terreaux; à Saint-Chamond, chez M. Thibaud.

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles. Le 25 août 1845.

| NOMBRE DES ACTIONS. | VALEUR NOMINALE. | DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ. | DERNIER PRIX PAIÉ. | COURS DU JOUR. |
|---------------------|------------------|--|--------------------|----------------|
| 800 | 5,000 | Compagnie lyonnaise contre l'incendie..... | 4,800 | 495 |
| 2,000 | 500 | Société riveraine d'assurance..... | 495 | |
| 2,000 | 1,000 | Banque de Lyon..... | | |
| 520 | 5,000 | Bateaux à vapeur..... | | |
| 300 | 4,000 | Compagnie gén. de Lyon à Arles..... | 5,180 | 5,275 |
| 200 | 3,000 | Société Lyon. des transp. Rh.-Saône..... | 4,000 | |
| 200 | 10,000 | Gondoles sur Saône p. marchandises..... | 3,350 | |
| 1,050 | 500 | Compagnie de l'Aigle..... | 3,100 | |
| 6,000 | 5,000 | Compagnie du Rhône..... | 300 | |
| 356 | 500 | Canal de Givors..... | 350 | |
| 1,080 | 500 | Eclairage par le gaz, Abbeville..... | 350 | |
| 500 | 500 | Angers..... | 450 | |
| 1,000 | 450 | Avignon..... | 450 | |
| 500 | 1,000 | Bayonne..... | 625 | |
| 400 | 500 | Besançon..... | 1,050 | |
| 500 | 1,000 | Boulogne, Sèvres et Saint-Clond..... | 350 | |
| 1,250 | 400 | Bourges..... | 975 | |
| 1,200 | 500 | Clermont..... | 445 | |
| 500 | 700 | Colmar..... | 935 | |
| 4,500 | 400 | Dijon..... | 290 | |
| 450 | 600 | Florence..... | 820 | |
| 1,200 | 600 | Gènes..... | 852 | |
| 1,000 | 1,000 | Grenoble..... | 1,450 | |
| 1,500 | 1,000 | Guillotiére..... | 1,415 | |
| 520 | 5,200 | Laval..... | 350 | |
| 1,000 | 440 | Limoges..... | 350 | |
| 1,000 | 500 | Lyon, Compagnie Perrache..... | 4,275 | |
| 1,000 | 500 | nouvelle émission..... | 4,175 | |
| 1,000 | 500 | Metz..... | 670 | |
| 1,000 | 500 | Mézères et Charleville..... | 800 | |
| 1,000 | 500 | Montpellier..... | 620 | |
| 5,500 | 440 | Moulins..... | 735 | |
| 600 | 500 | Mulhouse..... | 366 | |
| 875 | 500 | Naples..... | 650 | |
| 1,000 | 450 | Nevers..... | 355 | |
| 600 | 500 | Perpignan..... | 310 | |
| 1,000 | 450 | Puy..... | 600 | |
| 500 | 750 | Réims..... | 1,235 | |
| 1,000 | 700 | Rive-de-Gier..... | 1,625 | |
| 1,500 | 1,000 | Saône-et-Loire..... | 1,100 | |
| 1,000 | 700 | Saint-Etienne..... | 1,075 | |
| 1,000 | 750 | Strasbourg..... | 560 | |
| 3,000 | 900 | Trois villes du Midi..... | 740 | |
| 900 | 300 | Troyes..... | 1,045 | |
| 1,740 | 600 | Turin..... | 675 | |
| 560 | 500 | Valence..... | 1,290 | |
| 1,000 | 800 | Venise..... | 1,290 | |
| 400 | 5,000 | Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche..... | 6,500 | 18,000 |
| 11,000 | 5,000 | Société des hauts-fourneaux d'Allevard..... | 840 | |
| 4,485 | 1,250 | Mines de houille..... | 1,167 | |
| 11,000 | 1,000 | Obligation de ladite compagnie..... | 1,000 | |
| 4,000 | 1,000 | Société civile..... | 500 | |
| 1,000 | 1,000 | Côte-Thiolière..... | 400 | |
| 1,000 | 1,000 | Compagnie générale des Tréfonds..... | 780 | |
| 2,500 | 1,000 | Compagnie des mines des Lites..... | 1,075 | |
| 4,500 | 1,000 | Compagnie du Villars..... | 2,030 | |
| 450 | 1,000 | C ^o des Houillères de Saint-Etienne..... | 1,600 | |
| 500 | 2,000 | Sur le Rhône..... | 1,200 | |
| 220 | 2,000 | de la Feuillée..... | 220 | |
| 1,790 | 2,000 | du Palais-de-Justice..... | 1,525 | |
| 1,500 | 2,000 | de l'Isle-Barbe..... | 1,540 | |
| 240 | 5,000 | de Vaise..... | 5,208 | |
| 1,790 | 5,000 | nouvelle émission..... | 400 | |
| 1,419 | 5,000 | Moulins à vapeur de Perrache..... | 500 | |
| | | Gare de Vaise..... | 500 | |
| | | Terrains de Vaise..... | 350 | |
| | | Compagnie des Eaux de Villefranche..... | 350 | |

LYON. IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

ÉTUDE DE M^o HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 25.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE USINE A DEUX TOURNANTS, propre à diverses industries.

Cette usine est amarrée sur le Rhône, en face du cours d'Herbouville. S'adresser audit notaire. (9337)

A CÉDER A SAINT-ETIENNE (Loire).

VASTE ET BEAU MAGASIN DE CHAPELLERIE parfaitement situé et entouré de tous les hôtels.

Ce fonds, qui existe depuis douze ans, possède une très belle clientèle. S'adresser, pour les renseignements, à M. Per-ticoz, rue Quatre-Chapeaux, 16, à Lyon. (3074)

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉCÈS.

MAGASIN DE CHARBONS et FONDS DE CABARET.

S'y adresser, rue Ecorcheboeuf, 16. (2965)

A vendre Pour cause de départ.

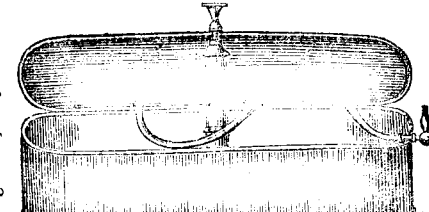
PENSION BOURGEOISE ayant une clientèle assurée, située dans un beau quartier de la ville et dans une des plus belles maisons. S'adresser à M. Vachet, limonadier, rue du Pérat, place Bellecour. (3120)

A VENDRE

de suite et sans délai, pour cause de départ. **LE CAFÉ DE LA PERLE**, situé à Roanne.

Cet établissement situé dans la meilleure position de la ville, a une très bonne clientèle. On donnera toute facilité pour le paiement. S'adresser sur les lieux, ou à M^{me} veuve Revol, place de la Miséricorde, n. 5, au 4^e sur le derrière, à Lyon. (3139)

Clyso-Pompes en tous genres, Clysoirs, Instruments en somme et en cuir bouilli.



Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les *maladies secrètes, écoulements, fluxeurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.* Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à BOURG, chez M. Bichel; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

A VENDRE POUR CAUSE DE MALADIE. **Fonds de mercerie, bonneterie et nouveautés**, bien achalandé, situé rue Clermont, 1. On donnera des facilités pour le paiement. — S'y adresser. (3152)

A louer en totalité ou en partie.

Vaste et belle maison avec jardin, très propre à un pensionnat ou autre grand établissement, à la Guillotiére, nouveau quartier de la Villeite, en face le nouvel établissement religieux des pères capucins, à vingt minutes du pont Lafayette. S'adresser à M. Mercier fils, rue de la Grenette, à l'angle de la rue de l'Aumône, à Lyon. (3083)

Nota. Les distributions d'intérieur n'étant pas faites, on pourrait les faire suivant le besoin.

AVIS.

On demande un jeune homme pour apprenti dans la bonneterie. S'adresser chez M. Michel-George, place Belle-cour. (3135)

SEUL DEPOT

A Lyon, chez M^{me} veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7.

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel : on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7099)

L'INDEMNITÉ,

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET CONTRE L'EXPLOSION DU GAZ,

Autorisée par ordonnance royale du 20 mai 1838.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. GIBERT, receveur général des finances, président. BAU (A.), membre du conseil général de la Seine, vice-président. BAUDON FILS (A.), auditeur au conseil d'état. BONDY (vicomte de), pair de France. DELAHANTE FILS, banquier. FONTENILLAT, receveur général des finances. FOULD (Ach.), député. JOUET (Théod.), négociant. SEILLIÈRES, banquier.

M. FLOYER, directeur; M. P. GUIDAL, sous-directeur.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :

Rue des Filles-Saint-Thomas, 9, à Paris.

BUREAUX DE LA DIRECTION DU RHONE :

Port du Temple, 42, à Lyon.

M. J. Henry, ancien notaire, directeur à Lyon.

M. Delahante père, receveur général, banquier de la Compagnie. (2968)

AVIS.

Les actionnaires du Gaz de la ville de Montpellier sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu le 15 septembre prochain, rue Royale, 21, à l'entresol. (3147)

TISANE SÈCHE, dite Poudre des Voyageurs.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante; d'un usage très commode, elle convient à tous ceux qui désirent se traiter en secret, ainsi qu'aux voyageurs. — Pharmacie Ph. QUET, rue de la Pré-fecture, n. 5, à Lyon. (3113)

AVIS.

De graves dissentiments étant survenus entre les frères **Hoëth**, le frère cadet, attaché à la maison de son frère depuis 1816, se trouve dans la nécessité d'offrir ses services au public comme décorateur d'appartements et généralement dans toute l'industrie pour laquelle il est connu depuis qu'il habite Lyon.

Il accepterait avec reconnaissance un emploi en cette qualité dans un château ou maison de campagne des environs.

Ecrire chez lui à M. Hoëth dit *l'oncle*, impasse Saint-Polycarpe, n. 2, au 5^e. (3153)

AVIS.

Le dimanche 24 août, il a été perdu une **Montre en argent** un peu ancienne, avec sa chaîne en or, à anneaux ronds, et à peu près longue de 12 à 15 centimètres. La clef qui est au bout est un fil d'or rond entrelacé. Il y a aussi à la même chaîne une petite clef en cuivre. Le mouvement est enveloppé d'un cercle doré. Le tout a été perdu depuis la baraque construite à l'issue de l'essai de la nouvelle pompe jusqu'aux portes de Saint Clair.

Les personnes qui l'auront trouvée sont priées de vouloir bien la remettre chez M. Soutrenon, mécanicien, rue Tramassac, n. 4, à Lyon.

Il y aura une bonne récompense. (3145)

SIROP D'ÉCORCE D'ORANGES, TONIQUE ANTI-NERVEUX,

De J. P. LAROZE, pharmacien à Paris. Les expériences de M. le baron LECLÈRE, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prouvent son efficacité dans l'absence d'appétit, mauvaise digestion, convalescences traînantes, langueur, dépérissement, constipation, débilitation organique, gastralgie, gastrite aiguë ou chronique. — Prix: 5 f. le flacon avec la notice sur son application.

Dépôts, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 15; Michel, pharmacien, à Tarare, et dans les autres pharmacies et les maisons de droguerie. (4842—7490)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **CHUTE DE LA CHEVELURE**, la fait recroître et en prévient la décoloration